



La Lettre du Maire

OCTOBRE 2023

N° SPÉCIAL

Chères Fossatussiennes, Chers Fossatussiens,

C'est avec grande émotion que je vous écris ces quelques lignes.

Ce dimanche 24 septembre 2023, j'ai été élu sénateur de la République.

Je suis très honoré et je mesure la responsabilité qui est la mienne aujourd'hui, vis-à-vis de vous, chers habitants, chers voisins, et vis-à-vis de notre beau département du Val d'Oise.

Maire de Fosses depuis 16 années, j'ai toujours défendu avec force, auprès des élus nationaux, les problématiques et les enjeux de notre territoire : le service public est délaissé, quand il devrait être au cœur du débat !

L'école, la santé, la transition écologique, le logement, les transports, la petite enfance, la jeunesse, le système de soins, la fiscalité locale, la sécurité... sont autant de sujets pour lesquels les élus locaux ont besoin d'être entendus et surtout soutenus au plus haut niveau de décision.

Aussi, face à cette situation, à la baisse des moyens et en conséquence, à la dégradation du service public, **j'ai tenu à me présenter aux élections sénatoriales, pour poursuivre ces combats plus fortement et porter la voix de notre commune de Fosses et de toutes les autres communes du Val d'Oise au Sénat.**

Maintenant que je suis élu sénateur, je porterai et je défendrai avec force les espoirs et les combats qui sont les nôtres.

Je veux agir pour vous et pour les agents de la collectivité. Je veux rendre compte au Sénat de ce que nous vivons, de notre quotidien et que chacun prenne conscience de notre « vraie vie » en tant qu'élu local et habitant de nos quartiers, de nos villes et de nos villages.

Je m'attacherai à redonner du sens à l'action des élus sur le territoire, à redonner vie aux collectivités locales et à agir pour fixer un cap : celui du retour des services publics, de la justice sociale et de la transition écologique. Je respecterai ces promesses. Mon expérience de maire sera ma boussole.

La loi interdit aux sénateurs de cumuler leur mandat avec celui de maire : **c'est donc le cœur serré que je suis dans l'obligation de démissionner de mon mandat de maire de la ville de Fosses**, ma ville de cœur, celle qui m'a vu naître et grandir et celle dans laquelle je vis depuis toujours.

C'est un énorme sacrifice pour moi, tant j'ai aimé être à l'animation de ces trois dernières équipes municipales comme aux côtés des femmes et hommes formidables qui composent les services de la ville. **Bien évidemment, je resterai conseiller municipal de la ville, présent au quotidien, soucieux de poursuivre les projets qui sont ceux de la majorité municipale de Fosses.**

Je resterai donc à vos côtés, vous connaissez mon attachement à cette ville, à ses habitants et à celles et ceux qui l'animent.

Enfin, **je suis profondément touché par vos très nombreux messages de félicitations et je vous remercie de toutes ces gentillesse qui me font chaud au cœur.**

A très bientôt !



Pierre Barros
Maire de Fosses

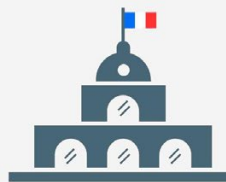
MES PRIORITÉS POUR LE VAL D'OISE ET POUR LA VILLE DE FOSSES

- Défendre l'action des collectivités et du service public local en y consacrant une part plus significative des finances publiques.
- Agir contre la désertification médicale par un soutien sans faille aux collectivités qui s'engagent pour la création de centres municipaux de santé et défendre l'accès à la santé et au système de soins de qualité pour tous.
- Lutter pour que notre école publique retrouve sa dignité : socle de notre République, des moyens publics d'une toute autre ampleur doivent lui être dédiés.
- Faire vivre la transition écologique et sociale à l'échelon local, car c'est au cœur de nos villes, quartiers et villages que la lutte contre le dérèglement climatique et la bifurcation écologique doivent être pilotées et se concrétiser. Soutenir, par ailleurs, ce qui rendra possible une gestion publique et décentralisée de l'eau.
- Faire appliquer un tarif réglementé de l'énergie pour les collectivités.
- Faire de la Jeunesse une grande cause nationale et œuvrer pour que la politique de la ville soit réellement adaptée aux multiples visages et paysages du Val d'Oise. Le social, le sport et la culture doivent être ancrés dans nos territoires.
- Défendre le développement de l'emploi et de l'économie locale : le gouvernement doit enclencher une politique de revalorisation des salaires et d'investissement dans la formation tout au long de la vie.
- Investir pour la sécurité et la tranquillité publique en redonnant toute sa place à la police de proximité. Aussi, conforter la prévention spécialisée et l'éducation populaire au cœur de nos villes, nos quartiers, nos villages.
- Construire un droit au logement pour tous sur le territoire du Val d'Oise et faire de l'accès à la fibre et au numérique un droit pour tous les citoyens.
- Donner la priorité à la nécessaire renaissance des moyens de transport en commun et porter avec force la continuité et la sécurisation des modes de transports alternatifs.

Quel est le rôle du Sénat ?



SÉNATEUR



348 sénateurs siègent au Palais du Luxembourg

Travail législatif

- Examen des projets de loi
- Dépôt de propositions de loi
- Dépôt d'amendements
- Vote de la loi



Contrôle de l'action du gouvernement



- Questions au gouvernement ◀
- Contrôle de l'application des lois ◀

Représentation des collectivités territoriales

- Les projets de lois relatifs à l'organisation des collectivités territoriales sont examinés en premier lieu par le Sénat, avant l'Assemblée nationale



CONSÉQUENCES POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Depuis 2014, le mandat de sénateur est incompatible avec la fonction de maire¹. Élu sénateur, je dispose d'un délai de 30 jours à compter de mon élection le 24 septembre 2023 pour démissionner. Je peux toutefois rester conseiller municipal et c'est le choix que j'ai fait : je veux poursuivre mon investissement pour la ville autrement. Je continuerai à siéger au conseil municipal. Je poursuivrai ma participation aux commissions internes organisées par les services de la ville et aux réunions politiques préparatoires aux conseils municipaux.

Concrètement, dans les 15 jours après ma démission, un conseil municipal extraordinaire se tiendra afin de procéder à l'élection du nouveau maire et à l'installation de la nouvelle équipe municipale. La population n'est pas appelée à voter pour cette élection. En cas de démission du maire, ce sont les membres du conseil municipal eux-mêmes qui élisent le nouveau maire, sur présentation de la candidature d'un.e conseiller.e intéressé.e par cette fonction².

¹ Loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur.

² Code général des collectivités territoriales, article L2122-8.